

Canada
Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci
M.R.C. de la Matawinie

**Vendredi
29 septembre
2022
(13)**

Séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville à 18h00. Tous les membres du conseil sont présents et renonce à l'avis de convocation requis par la Loi. Sont présents Mesdames et Messieurs les membres du conseil suivants :

| | |
|----------------------|--------------------|
| Julie-Anne Cousineau | Bertrand Taillefer |
| Lucie Vignola | André Lafrenière |
| Chantale Perreault | Jacques Bourassa |

Sous la présidence de Son Honneur la Mairesse Isabelle Parent.

La directrice générale, madame Chantal Soucy, est également présente.

Madame la mairesse procède à l'ouverture de la présente séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour qui se lit comme suit :

1. Ouverture
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Sable pour déneigement
4. Sel de déglçage
5. Période de questions
6. Levée de la session

22-213

2- Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Lucie Vignola
Et résolu,

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que soumis.

Adopté unanimement par les conseillers.

22-214

3- Sable pour déneigement [n/d 401-111]

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola
Et résolu,

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'acquisition de sable auprès des Sables Fournel et fils pour la saison hivernale de 2022-2023 au cout de 9.00 \$ la tonne + taxes et redevance pour une quantité de 4 000 tonnes.

Le transport du sable mélangé avec le sel de déglacage sera effectué par les Sables Fournel au coût de 145 \$ de l'heure plus taxes.

Adopté majoritairement par les conseillers.

22-215

4. Sel de déglacage [n/d 401-111]

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau
Et résolu,

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'acquisition de sel de déglacage auprès des Sables Fournel pour la saison hivernale de 2022-2023 au coût de 123 \$ la tonne pour une quantité de 500 tonnes transport inclus du port de Montréal à la sablière.

Adopté unanimement par les conseillers.

5. Période de questions

22-216

6. Levée et fermeture de la séance extraordinaire

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu,

Que la présente séance soit et est levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

18h05, fin de la présente assemblée.

1 personne

Isabelle Parent, Mairesse

Chantal Soucy, Directrice générale / secrétaire-trésorière